

niers débris de la conciergerie pour en employer les matériaux à la construction d'un chalet près du domaine Virieux. Jusqu'à ce moment, il a respecté la grande tour ; mais un jour viendra où elle sera démolie comme l'ont été ses autres sœurs, et peut-être cherchera-t-on l'emplacement du château de Clépé comme on cherche de nos jours celui de Sury-le-Bois.

Si tel est le sort réservé aux habitations de ceux qui furent les seigneurs et maîtres du pays, gardons au moins le souvenir du séjour que nos comtes et comtesses y faisaient autrefois, en réunissant dans cet article les notes éparses dans l'histoire de notre province sur le château de Clépé.

Antérieurement à 1224, un prieuré, relevant de l'abbaye de l'Île-Barbe, avait été fondé au château de Clépé, peut-être par nos comtes. Toutefois les moines du prieuré eurent bientôt maille à partir avec les seigneurs, au sujet de la juridiction que le prieur prétendait exercer sur le mandement de Clépé. Si les moines d'alors cherchaient à absorber à leur profit les droits et les pouvoirs du comte sur Clépé, de leur côté les seigneurs n'étaient pas disposés à les leur abandonner ; aussi, dès l'année 1224, intervint une transaction entre le comte de Forez et l'abbé de l'Île-Barbe, défenseur-né du prieuré de Clépé, sur les droits et juridiction appartenant à chacun d'eux. Ces droits étaient importants ; on doit du moins le penser par l'ardeur que les moines mettaient à les étendre aux dépens du comte et par le zèle que nos comtes mettaient à réprimer les envahissements des moines ; car nous voyons que pendant le XIII^e siècle quatre autres transactions intervinrent entre les mêmes prétendants, en 1240, 1250, 1281 et 1300 (1).

(1) *Inventaire des titres des comtes de Forez*, publié par M. Aug. Chave-ronnier.